



communiqué

N°: 117
No.:

Le 3 juin 1987

DÉCLARATION DU
SECRETAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES
CONCERNANT LA SITUATION À SRI LANKA
ET DANS LA RÉGION

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, s'est dit aujourd'hui profondément troublé par les développements survenus récemment à Sri Lanka et dans la région. M. Clark a ajouté qu'il était affligé de voir les actes de violence se multiplier. Selon le Ministre, il faut déplorer vivement la destruction et les pertes de vies que cette situation inflige à toute la population sri lankaise.

M. Clark a prié instamment les parties au différend de faire montre de toute la modération possible et de s'abstenir de toute action qui exacerberait une situation déjà tendue. La situation est très grave, a indiqué M. Clark, et j'invite Sri Lanka et l'Inde à régler leurs divergences par la négociation et le compromis.

M. Clark a précisé que la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de Sri Lanka doivent être respectées. Selon lui, tous les pays se préoccupent du bien-être des victimes de cette tragédie, mais il faut par ailleurs éviter que l'expression de cette préoccupation n'ait pour effet d'alimenter le conflit.

.../2

Le Canada a proposé que des organisations internationales compétentes soient invitées à mener des activités de secours humanitaire en conformité avec leur mandat. M. Clark a prié instamment le gouvernement sri lankais de demander au Comité international de la Croix-Rouge de fournir d'urgence l'aide nécessaire.

M. Clark a vivement incité les parties au conflit communal à reprendre immédiatement les négociations. Le Canada estime que les propositions faites par le gouvernement sri lankais en décembre dernier sont équitables et raisonnables. Selon M. Clark, le gouvernement canadien juge que ces propositions peuvent constituer la base d'une solution politique, et le Canada est disposé à aider les parties au conflit par tous les moyens appropriés, si celles-ci le désirent.